
24.09.2015 – 15:37 Uhr

Le Conseil des Etats renforce le principe du Cassis de Dijon / Pas de fardeau supplémentaire pour l'hôtellerie-restauration

Zürich (ots) -

Le Conseil des Etats s'est prononcé contre l'exclusion des denrées alimentaires du champ d'application du principe du Cassis de Dijon. Il ne suit donc pas le Conseil national qui avait approuvé l'initiative. GastroSuisse salue la décision de la petite Chambre en faveur de l'économie. Le projet de modification de la loi passe donc à la trappe.

Le Conseil des Etats a reconnu à juste titre qu'il ne fallait pas restreindre les avantages que représente le principe du Cassis de Dijon pour l'économie nationale. Le principe du Cassis de Dijon est un instrument important pour lutter contre le niveau élevé des coûts en Suisse. En outre, il permet aux consommatrices et consommateurs de bénéficier d'une offre variée. Pour permettre, à l'avenir, à un plus grand nombre d'entreprises de profiter du principe du Cassis de Dijon, il faut lever les obstacles bureaucratiques rencontrés lors de sa mise en oeuvre.

Les entraves au commerce prévues auraient accentué encore davantage la pression concurrentielle exercée sur l'hôtellerie-restauration suisse. La branche est confrontée à une concurrence transfrontalière très rude pour conquérir des clients. Dans ce cadre, le niveau élevé des coûts en Suisse est un inconvénient majeur pour les entreprises liées au territoire national. Celles-ci doivent non seulement faire face à des coûts trop élevés, mais être également compétitives sur le plan international. Face au franc fort, il est d'autant plus important de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les coûts. Une grande liberté d'approvisionnement sur des marchés si possible ouverts revêt par conséquent une importance capitale. Le renforcement du principe du Cassis de Dijon est un signal important à cet effet.

GastroSuisse est la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. Quelque 20 000 membres (environ 3000 hôtels) organisés en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels sont affiliés à la plus grande association patronale de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

GastroSuisse, Remo Fehlmann, directeur,
téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100778283> abgerufen werden.